

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4613**

commune (s) :

objet : Agglomération lyonnaise - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'interventions artistiques dans les opérations de renouvellement urbain - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4613**

objet : **Agglomération lyonnaise - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'interventions artistiques dans les opérations de renouvellement urbain - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon a expérimenté, dans le projet Rives de Saône, la mise en œuvre d'actions d'art urbain intégrées aux aménagements réalisés. La Communauté urbaine souhaite prolonger ce type d'expérimentation dans les opérations en cours en quartier prioritaire politique de la ville qui sont conduites dans une douzaine de communes de l'agglomération. Lors de la première phase de renouvellement urbain qui s'achèvera en 2014, les communes concernées ont mis en place des actions de développement culturel pour accompagner ces opérations de renouvellement urbain. Les bilans montrent que la fonction de ces actions culturelles, comme levier de médiation positive entre les habitants d'un quartier en transformation et les institutions, est reconnue.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine souhaite aller plus loin et, en complément des actions culturelles préexistantes qui continuent, mettre en œuvre une démarche organisée pour que des interventions artistiques du domaine des arts plastiques soient intégrées à la réalisation d'espaces publics ou de bâtiments lors des prochaines phases de ces opérations de renouvellement urbain. Cette démarche sera inscrite dans la future convention à passer avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain à ce sujet.

Pour cela, la Communauté urbaine souhaite pouvoir être accompagnée, à toutes les étapes de construction des projets, par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans la conduite et la mise en œuvre de projets artistiques, notamment d'art plastique.

La mission d'assistance attendue consiste à fournir l'appui méthodologique à la conception, la faisabilité à la conduite opérationnelle de cette démarche. Cet appui méthodologique passe par la réalisation par le prestataire, selon les opérations et les besoins locaux, de diagnostics initiaux, de propositions de modalités d'interventions, d'expertises ou d'accompagnement à la conduite des projets artistiques.

Cette mission est pilotée par la Communauté urbaine mais le titulaire du marché pourra être amené à intervenir, selon les besoins, en appui à d'autres maîtres d'ouvrages dans les opérations de renouvellement urbain : promoteurs publics ou privés, communes, etc.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à "Agglomération Lyonnaise-mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage" pour la mise en œuvre d'interventions artistiques dans les opérations de renouvellement urbain.

Cette mission fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 septembre 2013, a classé les offres et choisi celle de la société ARTER pour ce marché à bons de commande d'une durée de 48 mois avec un montant minimum HT de 100 000 €, à savoir 119 600 € TTC et maximum de 250 000 €, soit 299 000 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la mission "Agglomération lyonnaise : mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'interventions artistiques dans les opérations de renouvellement urbain" et tous les actes y afférents, avec l'entreprise ARTER pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC pour la durée totale du marché (48 mois).

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 617 - fonction 824 - opération n° OP17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.